

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt neuf juin deux mille vingt-trois à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	22/06/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	06/07/2023

OBJET :

Division en volumes du futur abattoir - Pose de panneaux photovoltaïques en toiture

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme
Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI ,
Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien
VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme
Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH ,
Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Olivier PAUCHON procuration à Mme Maryvonne GRENIER, Mme Françoise DUSSE
procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre
MARTIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Christiane
BAR, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Les travaux de construction du nouvel abattoir municipal ont débuté à l'été 2022, et se poursuivent actuellement.

Moderne et performant, ce nouvel équipement favorisera des conditions d'exploitation optimales, notamment grâce à l'amélioration de l'ergonomie des postes de travail des opérateurs ; il favorisera également le strict respect des normes sanitaires et de la réglementation relative à la préservation du bien être animal.

Équipement structurant pour l'ensemble de la filière viande, ce nouvel abattoir permettra d'accompagner les acteurs de la filière viande dans une démarche de valorisation de la production locale et de promotion des circuits courts.

Le programme des travaux de construction du nouvel abattoir a notamment intégré par anticipation, la possibilité d'équiper les toitures du bâtiment de panneaux photovoltaïques. La charpente métallique a en effet été calculée et dimensionnée pour supporter, le moment venu, le poids des panneaux photovoltaïques.

Dans le cadre de la politique partagée par la ville de Gap et la communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance en matière de développement durable, et conformément à leur préoccupation commune de rationalisation des consommations énergétiques, il est envisagé d'équiper avant fin d'année 2025, la totalité de la toiture du nouvel abattoir municipal de panneaux photovoltaïques pour alimenter en autoconsommation, la Station d'épuration intercommunale qui est située en proximité immédiate du nouvel abattoir.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce projet, et afin notamment de l'organiser et de le sécuriser dans ses dimensions administratives et juridique, il y aura lieu pour la ville de Gap et la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE de conclure un contrat appelé à être validé, le moment venu, par leurs assemblées délibérantes respectives.

En prévision de ce futur contrat, et pour en assurer la sécurité et l'efficacité technique et juridique, il y a lieu d'individualiser et de dissocier la propriété de la toiture et celle des panneaux photovoltaïques qui y seront installés du reste du bâtiment.

Cette opération ne peut être rendue possible que par la division en volumes du bâtiment constituant le futur abattoir, avec création d'un ou plusieurs lots-volumes sur les différents pans de toiture destinés à accueillir des panneaux photovoltaïques.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des Finances réunies respectivement les 19 et 20 Juin 2023 :

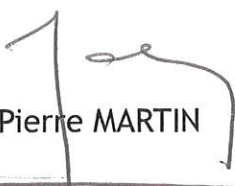
Article 1 : d'approuver la réalisation d'une division en volumes du futur abattoir permettant d'identifier en tant que lots volumes indépendants et dissociés, les toitures du bâtiment communal, et les panneaux photovoltaïques qui auraient vocation à y être disposés.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces opérations dont l'acte authentique d'état descriptif de division en volumes.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

Le Maire-Adjoint


Jean-Pierre MARTIN

Le Secrétaire de Séance


Christiane BAR

Transmis en Préfecture le : 10 JUIL 2023
Affiché ou publié le : 10 JUIL 2023